

COMMUNE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX
des délibérations du Conseil Communal**

Séance du : 14 juin 2004

Présents : MM. LANGENDRIES - Bourgmestre, président;
ROSENOER, DERNIES, SOUDAN, PLUCHART, LAMBREMONT, MONARD - Echevins; MINNE,
PIRON, ANTHOINE, ALBERT, BOMBART, BORREMANS, MAHAUDEN, WEGNEZ, LENS,
DELCOURTE, ZOCASTELLO, JANUTH, DEFRAINE, PICALAUSA, PIRSON, DI DIO, LAI, GODART,
MOHDAD, BEN ABBOU - conseillers.
LAURENT - Secrétaire communal.

Objet n° 2: 040.363.11 Redevance sur les exhumations.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 alinéa 1^{er};

Vu la situation financière de la Commune ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Considérant que MM(mes) Bouffioulx, Lai, Pirson, Albert et Minne se sont abstenus de voter ;

Que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1. - Il est établi une redevance communale sur les exhumations ;

Article 2. - La redevance est due par la personne qui introduit la demande ;

Article 3. - La redevance est fixée comme suit :

250 € pour les exhumations simples (caveau) ;

1.250 € pour les exhumations complexes (de pleine terre).